

Québec, le 4 mars 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-680

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Obtenir copie - électronique, si possible - de toute lettre, courriel, directive, circulaire ministérielle, correspondance ou autre communication de la part d'un sous-ministre, d'un sous-ministre associé, du ou de la ministre ou encore de son cabinet concernant le respect des enveloppes budgétaires ou l'importance de ne pas dépasser les cibles budgétaires et de ne pas présenter de solde négatif durant l'exercice financier 2024-2025.

Vous trouverez ci-annexé les documents recensés pouvant répondre à votre demande. Toutefois, certaines signatures ont été masquées en vertu des articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »). Également, des renseignements financiers ont été masqués puisque leur divulgation pourrait avoir pour effet d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de révéler un projet de transaction relatifs à des services ou des travaux, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne. Ainsi, ces informations ont été élaguées en application des articles 21 et 22 de la Loi.

D'autres lettres sont diffusées en réponse à une demande d'accès antérieure sous le numéro 24-357. Il est à noter que des renseignements financiers ont été masqués pour les mêmes motifs mentionnés ci-dessus. Vous pouvez consulter ces documents à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/enseignement-superieur/acces-information/reponses/octobre-a-decembre-2024>

... 2

Enfin, certains documents détenus par le Ministère ne peuvent vous être acheminés, car ce sont des « documents du cabinet de la ministre » ou ont été produits pour son compte. Conformément à l'article 34 de la Loi, nous ne pouvons pas vous transmettre ces documents.

Vous trouverez en annexe une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

Une réponse distincte vous sera fournie par le ministère de l'Éducation portant sur le même sujet au numéro 24-681.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Isabelle Taschereau
IT/JC/mc

p. j. 11

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boulevard du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 3 115 451 \$ est accordée au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à titre d'allocations normalisées, soit 2 855 400 \$ pour le volet des infrastructures et 260 051 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 13 731 698 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 16 587 098 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 305 241 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 565 292 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 1 824 898 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 009 551 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', with a large, loopy initial 'P'.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Guillaume Marquis, président du conseil d'administration, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 009 551 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Nathalie Vallée
Directrice générale
Cégep d'Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y8

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 6 156 841 \$ est accordée au Cégep d'Ahuntsic à titre d'allocations normalisées, soit 5 461 500 \$ pour le volet des infrastructures et 695 341 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 13 582 263 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 19 043 763 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 670 675 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 366 016 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 7 898 044 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 2 166 241 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Louise Hénault-Éthier, présidente du conseil d'administration, Cégep d'Ahuntsic

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep d'Ahuntsic

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Niveau d'investissement total – Volet des infrastructures²

7 898 044 \$

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

**Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025
Cégep d'Ahuntsic**

Enveloppes	Annonces 2024-2025
-------------------	-------------------------------

--	--

Sous-total – Volet des ressources informationnelles	695 341 \$
--	-------------------

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
-------------------	--

--	--

Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	2 166 241 \$
---	---------------------

² Ce niveau d'investissement exclut les projets majeurs gérés par la SQI.

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Marie-Ève Gravel
Directrice générale
Collège d'Alma
675, boulevard Auger Ouest
Alma (Québec) G8B 2B7

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 496 697 \$ est accordée au Collège d'Alma à titre d'allocations normalisées, soit 1 349 000 \$ pour le volet des infrastructures et 147 697 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 1 200 110 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 549 110 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 93 164 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 240 861 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 753 134 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 516 997 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Patrice Gobeil, président du conseil d'administration, Collège d'Alma

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Collège d'Alma

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Collège d'Alma

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	516 997 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Nathalie Giguère
Directrice générale
Cégep André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
Montréal (Québec) H8N 2J4

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 2 967 940 \$ est accordée au Cégep André-Laurendeau à titre d'allocations normalisées, soit 2 651 900 \$ pour le volet des infrastructures et 316 040 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 7 957 119 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 10 609 019 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 203 472 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 519 512 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 2 520 247 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 026 540 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Maude Pelletier-Smith, présidente du conseil d'administration, Cégep André-Laurendeau

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep André-Laurendeau

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep André-Laurendeau

Enveloppes	Annonces 2024-2025
Sous-total – Volet des ressources informationnelles	316 040 \$

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 026 540 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Manon Couturier
Directrice générale
Cégep de Baie-Comeau
537, boulevard Blanche
Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 203 957 \$ est accordée au Cégep de Baie-Comeau à titre d'allocations normalisées, soit 1 097 500 \$ pour le volet des infrastructures et 106 457 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 114 195 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 211 695 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 150 871 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 257 328 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 629 770 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 497 457 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Myreille Lalancette, présidente du conseil d'administration, Cégep de Baie-Comeau

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Baie-Comeau

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Baie-Comeau

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	497 457 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Caroline Bouchard
Directrice générale
Cégep Beauce-Appalaches
1055, 116^e Rue Est
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 492 751 \$ est accordée au Cégep Beauce-Appalaches à titre d'allocations normalisées, soit 1 292 000 \$ pour le volet des infrastructures et 200 751 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 4 885 370 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 6 177 370 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 448 100 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 648 851 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 2 299 691 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 647 451 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. François Giroux, président du conseil d'administration, Cégep Beauce-Appalaches

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Beauce-Appalaches

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Beauce-Appalaches

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Pascale Sirard
Directrice générale
Cégep de Bois-de-Boulogne
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec) H4N 1L4

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 7 355 834 \$ est accordée au Cégep de Bois-de-Boulogne à titre d'allocations normalisées, soit 7 002 100 \$ pour le volet des infrastructures et 353 734 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 9 335 515 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 16 337 615 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 301 513 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 655 247 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 8 326 193 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 865 834 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', with a large, loopy initial 'P' and the name 'Déry' written in a cursive style.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Catherine Villemer, présidente du conseil d'administration, Cégep de Bois-de-Boulogne

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Bois-de-Boulogne

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Bois-de-Boulogne

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	865 834 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Yves Rainville
Directeur général par intérim
Cégep régional Champlain
1301, boulevard Portland
Sherbrooke (Québec) J1J 1S2

Monsieur le Directeur général par intérim,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 4 167 254 \$ est accordée au Cégep régional Champlain à titre d'allocations normalisées, soit 3 655 600 \$ pour le volet des infrastructures et 511 654 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 13 321 049 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 16 976 649 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 2 419 840 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 931 494 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 3 746 013 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 258 054 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général par intérim, mes salutations distinguées.



Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Jacob Burns, président du Conseil d'administration, Cégep régional Champlain

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep régional Champlain

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep régional Champlain

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 258 054 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur André Gobeil
Directeur général
Cégep de Chicoutimi
534, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 1Z6

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 7 818 082 \$ est accordée au Cégep de Chicoutimi à titre d'allocations normalisées, soit 7 508 900 \$ pour le volet des infrastructures et 309 182 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 7 713 807 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 15 222 707 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 15 892 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 325 074 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 6 293 558 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 142 083 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Gilles Déry, président du conseil d'administration, Cégep de Chicoutimi

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Chicoutimi

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Chicoutimi

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 142 083 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Diane Gauvin
Directrice générale
Collège Dawson
3040, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3Z 1A4

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 5 050 542 \$ est accordée au Collège Dawson à titre d'allocations normalisées, soit 4 281 500 \$ pour le volet des infrastructures et 769 042 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 24 990 790 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 29 272 290 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 831 752 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 600 794 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 4 614 938 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 2 048 942 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Michael Goldwax, président du conseil d'administration, Collège Dawson

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Collège Dawson

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Collège Dawson

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	2 048 942 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Pierre Leblanc
Directeur général
Cégep de Drummondville
960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) J2C 6A2

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 624 283 \$ est accordée au Cégep de Drummondville à titre d'allocations normalisées, soit 1 394 700 \$ pour le volet des infrastructures et 229 583 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 4 883 865 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 6 278 565 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 633 557 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 863 140 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 34 321 453 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 737 883 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Christian Gagnon, président du conseil d'administration, Cégep de Drummondville

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Drummondville

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Drummondville

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	737 883 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Hélène Bailleu
Directrice générale
Cégep Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3M6

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 9 260 970 \$ est accordée au Cégep Édouard-Montpetit à titre d'allocations normalisées, soit 8 535 000 \$ pour le volet des infrastructures et 725 970 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 17 597 485 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 26 132 485 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 2 120 941 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 846 911 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 6 972 800 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 2 437 170 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry'.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, Cégep Édouard-Montpetit

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Édouard-Montpetit

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

² Ce niveau d'investissement exclut les projets majeurs gérés par la SQI.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Édouard-Montpetit

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	2 437 170 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Sylvie Prescott
Directrice générale
Cégep de St-Félicien
1105, boulevard Hamel
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 145 584 \$ est accordée au Cégep de St-Félicien à titre d'allocations normalisées, soit 1 008 100 \$ pour le volet des infrastructures et 137 484 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 4 609 967 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 5 618 067 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 157 931 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 295 415 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 2 206 449 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 535 284 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Stéphanie Gaudreault, présidente du conseil d'administration, Cégep de St-Félicien

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de St-Félicien

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de St-Félicien

Enveloppes	Annonces 2024-2025
Sous-total – Volet des ressources informationnelles	137 484 \$

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	535 284 \$



Québec, le 31 juillet 2024

Madame Nathalie Larose
Directrice générale
Cégep de Sainte-Foy
2410, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 1T3

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 5 653 295 \$ est accordée au Cégep de Sainte-Foy à titre d'allocations normalisées, soit 4 997 200 \$ pour le volet des infrastructures et 656 095 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 10 502 526 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 15 499 726 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 140 647 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 796 742 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 3 974 737 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 780 795 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', with a large, loopy initial 'P' and a horizontal line extending from the end.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Christine Garcia, présidente du conseil d'administration, Cégep de Sainte-Foy

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Sainte-Foy

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Sainte-Foy

Enveloppes	Annonces 2024-2025
Sous-total – Volet des ressources informationnelles	656 095 \$

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 780 795 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Patricia Poirier
Directrice générale
Cégep François-Xavier Garneau
1660, boulevard de l'Entente
Québec (Québec) G1S 4S3

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 4 665 421 \$ est accordée au Cégep François-Xavier Garneau à titre d'allocations normalisées, soit 4 069 400 \$ pour le volet des infrastructures et 596 021 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 4 279 993 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 8 349 393 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 369 003 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 965 024 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 3 558 608 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 435 721 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Mélanie Charest, présidente du conseil d'administration, Cégep François-Xavier Garneau

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep François-Xavier Garneau

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep François-Xavier Garneau

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 435 721 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Yolaine Arseneau
Directrice générale
Cégep de la Gaspésie et des Îles
96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 2 420 091 \$ est accordée au Cégep de la Gaspésie et des Îles à titre d'allocations normalisées, soit 2 257 100 \$ pour le volet des infrastructures et 162 991 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 5 081 827 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 7 338 927 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 105 627 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 268 618 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 4 318 608 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 655 371 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry'.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Antonio Blouin, président du conseil d'administration, Cégep de la Gaspésie et des Îles

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	655 371 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Julie Pelletier
Directrice générale
Cégep Gérald-Godin
15615, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H9H 5K8

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 319 447 \$ est accordée au Cégep Gérald-Godin à titre d'allocations normalisées, soit 1 220 700 \$ pour le volet des infrastructures et 98 747 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 716 237 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 936 937 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 211 826 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 310 573 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 6 907 646 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 517 467 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Rivellie Tchuisseu, présidente du conseil d'administration, Cégep Gérald-Godin

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Gérald-Godin

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Gérald-Godin

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	517 467 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Vincent Larose
Directeur général
Cégep de Granby
235, rue Saint-Jacques
Granby (Québec) J2G 3N1

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 455 432 \$ est accordée au Cégep de Granby à titre d'allocations normalisées, soit 1 261 400 \$ pour le volet des infrastructures et 194 032 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 1 753 214 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 3 014 614 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 208 266 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 402 298 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 4 240 274 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 643 832 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Carl Morissette, président du conseil d'administration, Cégep de Granby

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Granby

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Granby

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	643 832 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Terry Kharyati
Directeur général
Collège Héritage
325, boulevard de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6T3

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 959 548 \$ est accordée au Collège Héritage à titre d'allocations normalisées, soit 827 400 \$ pour le volet des infrastructures et 132 148 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 1 427 420 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 254 820 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 258 304 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 390 452 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 531 209 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 512 448 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Erin Connel, présidente du conseil d'administration, Collège Héritage

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Collège Héritage

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Collège Héritage

Enveloppes	Annonces 2024-2025
Sous-total – Volet des ressources informationnelles	132 148 \$

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	512 448 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Fanie-Claude Brien
Directrice générale par intérim
Cégep de Saint-Hyacinthe
3000, avenue Boullé
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9

Madame la Directrice générale par intérim,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 5 153 298 \$ est accordée au Cégep de Saint-Hyacinthe à titre d'allocations normalisées, soit 4 742 500 \$ pour le volet des infrastructures et 410 798 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 9 471 856 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 14 214 356 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 726 331 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 137 129 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 1 198 438 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 263 598 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale par intérim, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Joseph Nombissi, président du conseil d'administration, Cégep de Saint-Hyacinthe

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Saint-Hyacinthe

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

² Ce niveau d'investissement exclut les projets majeurs gérés par la SQI.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Saint-Hyacinthe

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 263 598 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Nathalie Beaudoin
Directrice générale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5J4

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 4 597 730 \$ est accordée au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu à titre d'allocations normalisées, soit 4 289 000 \$ pour le volet des infrastructures et 308 730 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 5 446 816 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 9 735 816 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 247 902 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 556 632 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 2 999 302 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 959 730 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.



Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Anne Aubriot-Bertot, vice-présidente du conseil d'administration, Cégep
Saint-Jean-sur-Richelieu

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	959 730 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Nadine Le Gal
Directrice générale
Cégep de Saint-Jérôme
455, rue Fournier
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 3 788 904 \$ est accordée au Cégep de Saint-Jérôme à titre d'allocations normalisées, soit 3 349 100 \$ pour le volet des infrastructures et 439 804 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 11 483 228 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 14 832 328 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 254 311 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 694 115 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 4 263 046 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 321 204 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Carmen Gloria Sanchez, présidente du conseil d'administration, Cégep de Saint-Jérôme

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Saint-Jérôme

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

² Ce niveau d'investissement exclut les projets majeurs gérés par la SQI.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Saint-Jérôme

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 321 204 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Teresa Berghello
directrice générale
Cégep John Abbott
21275, rue Lakeshore
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9

Madame la directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 4 534 735 \$ est accordée au Cégep John Abbott à titre d'allocations normalisées, soit 3 946 000 \$ pour le volet des infrastructures et 588 735 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 18 062 140 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 22 008 140 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 819 941 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 408 676 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 10 513 705 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 588 435 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, hand-drawn oval.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Stéphane Sélim, président du conseil d'administration, Cégep John Abbott

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep John Abbott

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep John Abbott

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 588 435 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Sylvain Gaudreault
Directeur général
Cégep de Jonquière
2505, rue Saint-Hubert
Saguenay (Québec) G7X 7W2

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 7 008 826 \$ est accordée au Cégep de Jonquière à titre d'allocations normalisées, soit 6 598 300 \$ pour le volet des infrastructures et 410 526 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 9 226 001 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 15 824 301 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 220 243 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 630 769 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 4 427 546 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 693 526 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Valérie Legendre-Guillemain, présidente du conseil d'administration, Cégep de Jonquière

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Jonquière

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Jonquière

Enveloppes	Annonces 2024-2025
Sous-total – Volet des ressources informationnelles	410 526 \$

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 693 526 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Hélène Bailleu
Directrice générale
Cégep régional de Lanaudière
781, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J5Y 1B4

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 5 313 527 \$ est accordée au Cégep régional de Lanaudière à titre d'allocations normalisées, soit 4 839 000 \$ pour le volet des infrastructures et 474 527 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 6 748 361 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 11 587 361 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 3 120 697 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 3 595 224 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 4 082 673 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 588 027 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration, Cégep régional de Lanaudière

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep régional de Lanaudière

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

² Ce niveau d'investissement exclut les projets majeurs gérés par la SQI.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep régional de Lanaudière

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 588 027 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Marie-Claude Deschênes
Directrice générale
Cégep de La Pocatière
140, 4^e Avenue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 3 734 176 \$ est accordée au Cégep de La Pocatière à titre d'allocations normalisées, soit 3 579 400 \$ pour le volet des infrastructures et 154 776 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 6 037 944 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 9 617 344 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 378 193 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 532 969 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 4 655 294 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 643 676 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Philippe D'Anjou, président du conseil d'administration, Cégep de La Pocatière

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de La Pocatière

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de La Pocatière

Ventilation du niveau d'investissement autorisé	
Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	643 676 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Mathieu Cormier
Directeur général
Cégep de Saint-Laurent
625, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X7

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 4 807 765 \$ est accordée au Cégep de Saint-Laurent à titre d'allocations normalisées, soit 4 438 200 \$ pour le volet des infrastructures et 369 565 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 12 899 711 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 17 337 911 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 621 710 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 991 275 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 4 891 108 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 097 665 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a hand-drawn oval.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Salimah Lalji, présidente du conseil d'administration, Cégep de Saint-Laurent

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Saint-Laurent

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Saint-Laurent

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 097 665 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Guy Patterson
Directeur général
Cégep de Lévis
205, route Monseigneur-Bourget
Lévis (Québec) G6V 6Z9

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 4 014 253 \$ est accordée au Cégep de Lévis à titre d'allocations normalisées, soit 3 682 100 \$ pour le volet des infrastructures et 332 153 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 6 432 310 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 10 114 410 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 151 136 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 483 289 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 1 576 648 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 130 853 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', with a large, stylized loop at the beginning.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Denis Daigle, président du conseil d'administration, Cégep de Lévis

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Lévis

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des infrastructures	1 576 648 \$

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Lévis

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Chantal Arbour
Directrice générale
Cégep Limoilou
1300, 8^e Avenue
Québec (Québec) G1J 5L5

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 7 534 928 \$ est accordée au Cégep Limoilou à titre d'allocations normalisées, soit 7 023 100 \$ pour le volet des infrastructures et 511 828 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 8 971 093 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 15 994 193 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 665 363 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 177 191 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 2 822 921 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 757 728 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Céline Poncelin de Raucourt, présidente du conseil d'administration, Cégep
Limoilou

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Limoilou

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Limoilou

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 757 728 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Philippe Nasr
Directeur général
Cégep Lionel-Groulx
100, rue Duquet
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3G6

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 5 004 550 \$ est accordée au Cégep Lionel-Groulx à titre d'allocations normalisées, soit 4 502 200 \$ pour le volet des infrastructures et 502 350 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 19 278 571 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 23 780 771 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 921 306 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 423 656 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 24 355 490 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 468 750 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Samuel Bergeron, président du conseil d'administration, Cégep Lionel-Groulx

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Lionel-Groulx

Ventilation du niveau d'investissement autorisé	
Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des infrastructures ²	
24 355 490 \$	

² Ce niveau d'investissement exclut les projets majeurs gérés par la SQI.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Lionel-Groulx

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 468 750 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur David Pilon
Directeur général
Cégep de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 6 596 730 \$ est accordée au Cégep de Maisonneuve à titre d'allocations normalisées, soit 6 001 500 \$ pour le volet des infrastructures et 595 230 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 10 859 039 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 16 860 539 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 052 373 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 647 603 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 12 196 630 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 658 130 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Sylvie Quéré, présidente du conseil d'administration, Cégep de
Maisonneuve

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Maisonneuve

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Maisonneuve

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 658 130 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Louis Gendron
Directeur général
Cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J6

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 2 327 268 \$ est accordée au Cégep Marie-Victorin à titre d'allocations normalisées, soit 1 943 100 \$ pour le volet des infrastructures et 384 168 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 2 795 271 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 4 738 371 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 800 781 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 184 949 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 1 213 782 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 013 868 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Martin Duquette, président du conseil d'administration, Cégep Marie-Victorin

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Marie-Victorin

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep Marie-Victorin

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 013 868 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Hélène Gasc
Directrice générale par intérim et directrice des études
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

Madame la Directrice générale par intérim et directrice des études,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 2 499 432 \$ est accordée au Cégep de Matane à titre d'allocations normalisées, soit 2 400 200 \$ pour le volet des infrastructures et 99 232 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 5 074 533 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 7 474 733 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 327 826 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 427 058 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 1 037 968 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 553 632 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale par intérim et directrice des études, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Olivier Banville, président du conseil d'administration, Cégep de Matane

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Matane

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Matane

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	553 632 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Benoit Lessard
Directeur général
Cégep Montmorency
475, boulevard de l'Avenir
Laval (Québec) H7N 5H9

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 4 430 712 \$ est accordée au Cégep Montmorency à titre d'allocations normalisées, soit 3 729 800 \$ pour le volet des infrastructures et 700 912 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 12 296 476 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 16 026 276 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 170 072 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 870 984 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 6 280 527 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 2 068 312 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Christiane Pichette, présidente du conseil d'administration, Cégep
Montmorency

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

² Ce niveau d'investissement exclut les projets majeurs gérés par la SQI.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

**Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025
Cégep Montmorency**

Enveloppes	Annonces 2024-2025
-------------------	-------------------------------

--

Sous-total – Volet des ressources informationnelles	700 912 \$
--	-------------------

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
-------------------	--

--

Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	2 068 312 \$
---	---------------------

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Steve Brabant
Directeur général
Cégep de l'Outaouais
333, boulevard de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 5 848 975 \$ est accordée au Cégep de l'Outaouais à titre d'allocations normalisées, soit 5 363 100 \$ pour le volet des infrastructures et 485 875 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 10 764 720 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 16 127 820 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 605 479 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 091 354 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 2 490 935 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 624 875 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Sylvain Dault-Lagacé, président du conseil d'administration, Cégep de l'Outaouais

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de l'Outaouais

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 624 875 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Julie Gasse
Directrice générale
Cégep de Rimouski
60, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4H6

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 7 881 710 \$ est accordée au Cégep de Rimouski à titre d'allocations normalisées, soit 7 520 000 \$ pour le volet des infrastructures et 361 710 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 17 235 355 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 24 755 355 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 549 730 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 911 440 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 7 736 957 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 365 610 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Serge Le Guellec, président du conseil d'administration, Cégep de Rimouski

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Rimouski

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des infrastructures	7 736 957 \$

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Rimouski

Enveloppes	Annonces 2024-2025
Sous-total – Volet des ressources informationnelles	361 710 \$

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 365 610 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur René Gingras
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 662 226 \$ est accordée au Cégep de Rivière-du-Loup à titre d'allocations normalisées, soit 1 500 600 \$ pour le volet des infrastructures et 161 626 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 1 789 533 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 3 290 133 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 281 960 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 443 586 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 982 431 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 581 826 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Samuel Desjardins-Drapeau, président du conseil d'administration, Cégep de
Rivière-du-Loup

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Rivière-du-Loup

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

**Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025
Cégep de Rivière-du-Loup**

Enveloppes	Annonces 2024-2025
-------------------	-------------------------------

--	--

Sous-total – Volet des ressources informationnelles	161 626 \$
--	-------------------

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
-------------------	--

--	--

Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	581 826 \$
---	-------------------

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Caroline Roy
Directrice générale et secrétaire générale par intérim
Cégep de Rosemont
6400, 16^e Avenue
Montréal (Québec) H1X 2S9

Madame la Directrice générale et Secrétaire générale par intérim,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 816 528 \$ est accordée au Cégep de Rosemont à titre d'allocations normalisées, soit 1 500 000 \$ pour le volet des infrastructures et 316 528 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 7 011 435 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 8 511 435 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 648 798 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 965 326 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 3 806 174 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 938 828 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale et Secrétaire générale par intérim, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Catherine Mounier, présidente du conseil d'administration, Cégep de Rosemont

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Rosemont

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Rosemont

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	938 828 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur David Beaudin
Directeur général
Cégep de Sept-Îles
175, rue De La Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 945 592 \$ est accordée au Cégep de Sept-Îles à titre d'allocations normalisées, soit 1 863 300 \$ pour le volet des infrastructures et 82 292 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 2 384 772 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 4 248 072 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 67 403 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 149 695 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 633 204 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 473 192 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Philippe Harvey, président du conseil d'administration, Cégep de Sept-Îles

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025 Cégep de Sept-Îles

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Sept-Îles

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	473 192 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Jean-François Léveillé
Directeur général
Cégep de Shawinigan
2263, avenue du Collège
Shawinigan (Québec) G9N 6V8

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 2 289 366 \$ est accordée au Cégep de Shawinigan à titre d'allocations normalisées, soit 2 146 900 \$ pour le volet des infrastructures et 142 466 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 3 593 296 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 5 740 196 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 183 644 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 326 110 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 976 572 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 641 466 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. David Maden, président du conseil d'administration, Cégep de Shawinigan

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Shawinigan

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Shawinigan

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	641 466 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Éric Gagné
Directeur général
Cégep de Sherbrooke
475, rue du Cégep
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 4 406 014 \$ est accordée au Cégep de Sherbrooke à titre d'allocations normalisées, soit 3 818 400 \$ pour le volet des infrastructures et 587 614 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 9 221 357 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 13 039 757 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 751 898 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 339 512 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 5 833 492 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 782 614 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.



Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Isabelle Fontaine, présidente du conseil d'administration, Cégep de Sherbrooke

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Sherbrooke

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des infrastructures	5 833 492 \$

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Sherbrooke

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 782 614 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Diane Dumas
Directrice générale et des affaires corporatives
Cégep de Sorel-Tracy
3000, boulevard de Tracy
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

Madame la Directrice générale et des affaires corporatives,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 626 446 \$ est accordée au Cégep de Sorel-Tracy à titre d'allocations normalisées, soit 1 510 200 \$ pour le volet des infrastructures et 116 246 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 4 805 726 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 6 315 926 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 416 948 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 533 194 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 1 651 745 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 554 546 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale et des affaires corporatives, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Alex Vandal-Millette, président du conseil d'administration, Cégep de Sorel-Tracy

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Sorel-Tracy

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Sorel-Tracy

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	554 546 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 1 896 453 \$ est accordée au Cégep de Thetford à titre d'allocations normalisées, soit 1 755 200 \$ pour le volet des infrastructures et 141 253 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 1 526 798 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 3 281 998 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 325 700 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 466 953 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 955 145 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures(PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 598 953 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Mathieu Cliche, président du conseil d'administration, Cégep de Thetford

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Thetford

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Thetford

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	598 953 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Éric Milette
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières
3500, rue De Courval
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E6

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 5 358 528 \$ est accordée au Cégep de Trois-Rivières à titre d'allocations normalisées, soit 4 893 700 \$ pour le volet des infrastructures et 464 828 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 6 137 081 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 11 030 781 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 550 580 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 1 015 408 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 5 018 269 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 518 828 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Charles Nadeau, président du conseil d'administration, Cégep de Trois-Rivières

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Trois-Rivières

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Trois-Rivières

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 518 828 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Marc Rémillard
Directeur général
Cégep de Valleyfield
169, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1X6

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 2 336 575 \$ est accordée au Cégep de Valleyfield à titre d'allocations normalisées, soit 2 105 700 \$ pour le volet des infrastructures et 230 875 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 1 850 710 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 3 956 410 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 491 385 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 722 260 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 1 297 759 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 779 875 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration, Cégep de Valleyfield

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Valleyfield

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Valleyfield

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	779 875 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur John McMahon
Directeur général
Vanier College
821, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X9

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 3 960 001 \$ est accordée au Vanier College à titre d'allocations normalisées, soit 3 356 400 \$ pour le volet des infrastructures et 603 601 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 18 625 351 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 21 981 751 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 3 288 594 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 3 892 195 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 2 100 427 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 583 000 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M. Haig Basmajian, vice-président du conseil d'administration, Vanier College

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Vanier College

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

**Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025
Vanier College**

Enveloppes	Annonces 2024-2025
-------------------	-------------------------------

--

Sous-total – Volet des ressources informationnelles	603 601 \$
--	-------------------

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
-------------------	--

--

Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 583 000 \$
---	---------------------

Québec, le 31 juillet 2024

Monsieur Denis Deschamps
Directeur général
Cégep de Victoriaville
475, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4B3

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 3 198 218 \$ est accordée au Cégep de Victoriaville à titre d'allocations normalisées, soit 2 993 800 \$ pour le volet des infrastructures et 204 418 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 7 659 383 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 10 653 183 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 12 199 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 216 617 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assuré qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 2 069 414 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 815 418 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Christine Beaulieu, présidente du conseil d'administration, Cégep de Victoriaville

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Victoriaville

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VOLET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep de Victoriaville

Enveloppes	Annonces 2024-2025
Sous-total – Volet des ressources informationnelles	204 418 \$

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	815 418 \$

Québec, le 31 juillet 2024

Madame Mylène Boisclair
Directrice générale
Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au *Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2024-2025*, une somme totale de 6 997 117 \$ est accordée au Cégep du Vieux Montréal à titre d'allocations normalisées, soit 6 382 800 \$ pour le volet des infrastructures et 614 317 \$ pour le volet des ressources informationnelles.

Ces sommes s'ajoutent à vos soldes cumulés déclarés en date du 30 juin 2023. Pour le volet des infrastructures, votre solde cumulé déclaré est de 6 319 782 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 12 702 582 \$. Pour le volet des ressources informationnelles, votre solde cumulé est de 1 705 790 \$, portant ainsi vos enveloppes d'investissements estimées autorisées à 2 320 107 \$.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) ajuste ses processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Soyez assurée qu'il vous accompagnera dans cette transition.

Ainsi, votre établissement se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 6 396 305 \$ pour l'année 2024-2025. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

...2

Pour le volet des ressources informationnelles, le niveau d'investissement permis pour votre établissement est de 1 898 717 \$ en 2024-2025. Le détail de chacun des niveaux d'investissement annuel est présenté en annexe.

Si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, de faire une annonce dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet. Enfin, pour obtenir un logo ou pour toute question concernant son utilisation, écrivez à piv@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry

p. j. : 2

c. c. : M^{me} Nadine Gelly, présidente du conseil d'administration, Cégep du Vieux
Montréal

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep du Vieux Montréal

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

¹ Les sommes annoncées dans l'enveloppe du parc mobilier MAOB incluent la portion des infrastructures ainsi que la portion des ressources informationnelles.

Ventilation des allocations normalisées d'investissements 2024-2025

Cégep du Vieux Montréal

Ventilation du niveau d'investissement autorisé

Enveloppes	Niveau d'investissement 2024-2025
Niveau d'investissement total – Volet des ressources informationnelles	1 898 717 \$



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boulevard du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Guillaume Marquis, président du conseil d'administration, Cégep de
l'Abitibi-Témiscamingue

Québec, le 24 octobre 2024

Madame Nathalie Vallée
Directrice générale
Cégep Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y8

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Louise Hénault-Éthier, présidente du conseil d'administration, Cégep d'Ahuntsic



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Nathalie Giguère
Directrice générale
Cégep André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
Montréal (Québec) H8N 2J4

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Maude Pelletier-Smith, présidente du conseil d'administration, Cégep
André-Laurendeau



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Manon Couturier
Directrice générale
Cégep Baie-Comeau
537, boulevard Blanche
Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Myreille Lalancette, présidente du conseil d'administration, Cégep de Baie-Comeau



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Caroline Bouchard
Directrice générale
Cégep Beauce-Appalaches
1055, 116^e Rue Est
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. François Giroux, président du conseil d'administration, Cégep
Beauce-Appalaches



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Pascale Sirard
Directrice générale
Cégep Bois-de-Boulogne
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec) H4N 1L4

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Catherine Villemer, présidente du conseil d'administration, Cégep de Bois-de-Boulogne



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Yves Rainville
Directeur général
Cégep régional Champlain
1301, boulevard Portland
Sherbrooke (Québec) J1J 1S2

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Jacob Burns, président du conseil d'administration, Cégep régional Champlain



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur André Gobeil
Directeur général
Cégep de Chicoutimi
534, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 1Z6

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Gille Déry, président du conseil d'administration, Cégep de Chicoutimi



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Diane Gauvin
Directrice générale
Collège Dawson
3040, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3Z 1A4

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Sean Smith, président du conseil d'administration, Collège Dawson



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Hélène Bailleu
Directrice générale
Cégep Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3M6

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, Cégep
Édouard-Montpetit



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Sylvie Prescott
Directrice générale
Cégep de Saint-Félicien
1105, boulevard Hamel
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Stéphanie Gaudreault, présidente du conseil d'administration, Cégep de Saint-Félicien



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Patricia Poirier
Directrice générale
Cégep François-Xavier Garneau
1660, boulevard de l'Entente
Québec (Québec) G1S 4S3

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Mélanie Charest, présidente du conseil d'administration, Cégep
François-Xavier Garneau



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Yolaine Arseneau
Directrice générale
Cégep de la Gaspésie et des Îles
96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Antonio Blouin, président du conseil d'administration, Cégep de la Gaspésie
et des Îles



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Vincent Larose
Directeur général
Cégep de Granby
235, rue Saint-Jacques
Granby (Québec) J2G 3N1

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Carl Morissette, président du conseil d'administration, Cégep de Granby



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Terry Kharyati
Directeur général
Collège Héritage
325, boulevard de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6T3

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Cary O'Brien, président du conseil d'administration, Collège Héritage



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Teresa Berghello
Directrice générale
Cégep John Abbott
21275, rue Lakeshore
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Stéphane Sélim, président du conseil d'administration, Cégep John Abbott



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Geneviève Perreault
Directrice générale
Cégep régional de Lanaudière
781, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J5Y 1B4

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration, Cégep régional de Lanaudière



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Steve Gignac
Directeur général
Cégep de La Pocatière
140, 4e Avenue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Philippe D'Anjou, président du conseil d'administration, Cégep de La Pocatière



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Mathieu Cormier
Directeur général
Cégep de Saint-Laurent
625, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X7

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Salimah Lalji, présidente du conseil d'administration, Cégep de Saint-Laurent

Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Benoit Lessard
Directeur général
Cégep Montmorency
475, boulevard de l'Avenir
Laval (Québec) H7N 5H9

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Isabelle Cloutier
Directrice générale
Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Samuel Desjardins-Drapeau, président du conseil d'administration, Cégep de
Rivière-du-Loup



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Éric Gagné
Directeur général
Cégep de Sherbrooke
475, rue du Cégep
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Isabelle Fontaine, présidente du conseil d'administration, Cégep de Sherbrooke



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Diane Dumas
Directrice générale
Cégep de Sorel-Tracy
3000, boulevard de Tracy
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Alex Vandal-Millette, président du conseil d'administration, Cégep de Sorel-Tracy



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford-Mines (Québec) G6G 1N1

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Mathieu Cliche, président du conseil d'administration, Cégep de Thetford



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Éric Milette
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières
3500, rue De Courval
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E6

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Charles Nadeau, président du conseil d'administration, Cégep de Trois-Rivières



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Denis Deschamps
Directeur général
Cégep de Victoriaville
475, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4B3

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Christine Beaulieu, présidente du conseil d'administration, Cégep de Victoriaville



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Mylène Boisclair
Directrice générale
Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Nadine Gelly, présidente du conseil d'administration, Cégep du Vieux
Montréal



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Marie-Ève Gravel
Directrice générale
Collège d'Alma
675, boulevard Auger Ouest
Alma (Québec) G8B 2B7

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 078 722 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Patrice Gobeil, président du conseil d'administration, Collège d'Alma



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Nathalie Larose
Directrice générale
Cégep de Sainte-Foy
2410, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 1T3

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 388 694 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Caroline Senécal, présidente du conseil d'administration, Cégep de Sainte-Foy



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Julie Pelletier
Directrice générale
Cégep Gérald-Godin
15615, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H9H 5K8

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 197 672 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Stéphane Côté, président du conseil d'administration, Cégep Gérard-Grin



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Fanie-Claude Brien
Directrice générale
Cégep de Saint-Hyacinthe
3000, avenue Boullé
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 330 334 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Joseph Noubissi, président du conseil d'administration, Cégep de Saint-Hyacinthe



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Nathalie Beaudoin
Directrice générale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5J4

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 950 077 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Anne Aubriot-Bertot, présidente du conseil d'administration, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Nadine Le Gal
Directrice générale
Cégep de Saint-Jérôme
455, rue Fournier
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 745 914 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Carmen Gloria Sanchez, présidente du conseil d'administration, Cégep de Saint-Jérôme



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Sylvain Gaudreault
Directeur général
Cégep de Jonquière
2505, rue Saint-Hubert
Saguenay (Québec) G7X 7W2

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 380 928 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Valérie Legendre-Guillemain, présidente du conseil d'administration, Cégep de Jonquière



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Guy Patterson
Directeur général
Cégep de Lévis
205, route Monseigneur-Bourget
Lévis (Québec) G6V 6Z9

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 927 588 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Denis Daigle, président du conseil d'administration, Cégep de Lévis



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Chantal Arbour
Directrice générale
Cégep Limoilou
1300, 8e Avenue
Québec (Québec) G1J 5L5

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 329 579 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Céline Poncelin de Raucourt, présidente du conseil d'administration, Cégep Limoilou



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Philippe Nasr
Directeur général
Cégep Lionel Groulx
100, rue Duquet
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3G6

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 279 499 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Samuel Bergeron, président du conseil d'administration, Cégep Lionel Groulx



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur David Pilon
Directeur général
Cégep de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 5 744 890 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Sylvie Quéré, présidente du conseil d'administration, Cégep de
Maisonneuve



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Louis Gendron
Directeur général
Cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J6

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 586 718 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Martin Duquette, président du conseil d'administration, Cégep Marie-Victorin



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Martin Demers
Directeur général
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 375 390 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Olivier Banville, président du conseil d'administration, Cégep de Matane



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Steve Brabant
Directeur général
Cégep de l'Outaouais
333, boulevard de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 11 442 371 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Sylvain Dault-Lagacé, président du conseil d'administration, Cégep de l'Outaouais



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Julie Gasse
Directrice générale
Cégep de Rimouski
60, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4H6

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 2 148 788 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Serge Le Guellec, président du conseil d'administration, Cégep de Rimouski



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Caroline Roy
Directrice générale
Cégep de Rosemont
6400, 16e Avenue
Montréal (Québec) H1X 2S9

Madame la Directrice générale,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 2 547 301 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Catherine Mounier, présidente du conseil d'administration, Cégep de Rosemont



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur David Beaudin
Directeur général
Cégep de Sept-Îles
175, rue De La Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 198 578 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Philippe Harvey, président du conseil d'administration, Cégep de Sept-Îles



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Jean-François Léveillé
Directeur général
Cégep de Shawinigan
2263, avenue du Collège
Shawinigan (Québec) G9N 6V8

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 491 826 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Donald Michaud, président du conseil d'administration, Cégep de Shawinigan



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Marc Rémillard
Directeur général
Cégep de Valleyfield
169, rue Champlain
Valleyfield (Québec) J6T 1X6

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 13 651 442 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration, Cégep de Valleyfield



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur John McMahon
Directeur général
Collège Vanier
821, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X9

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 2 517 311 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M. Haig Basmajian, président du conseil d'administration, Collège Vanier



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Dominique Biron
Vice-rectrice à l'administration et aux finances
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Saguenay (Québec) G7H 2B1

Madame la Vice-Rectrice,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Nancy Lemay
Vice-rectrice à l'administration et aux finances
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Madame la Vice-Rectrice,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Charles Nadeau
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université du Québec (siège social)
475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,

A rectangular grey box used to redact the signature of François Leclerc.

François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Fabrice Labeau
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université McGill
845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 2T5

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer que sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement pour le volet infrastructures qui vous a été octroyé pour 2024-2025 est maintenu. Ce montant vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion

... 2

de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Isabelle Goyette
Vice-rectrice à l'administration et aux finances
Université Bishop's
2600, rue du Collège
Sherbrooke (Québec) J1M 1Z7

Madame la Vice-Rectrice,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 9 749 119 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Denis Cossette
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université Concordia
1455, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3G 1M8

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 16 551 091 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur André Darveau
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université Laval
2325, rue de l'Université
Québec (Québec) G1V 0A6

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 30 369 100 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Éric Filteau
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université de Montréal
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 23 164 000 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Piero Greco
Vice-recteur à l'administration et aux finances
École des hautes études commerciales de Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 27 338 932 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,

A rectangular grey box used to redact the signature of François Leclerc.

François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Jean-François Frigon
Directeur de l'administration et des ressources
École Polytechnique de Montréal
2500, chemin de Polytechnique, local B-218.4
Montréal (Québec) H3T 1J4

Monsieur le Directeur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 28 024 563 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Denyse Rémillard
Vice-rectrice à l'administration et aux finances
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Madame la Vice-Rectrice,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 16 220 454 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Luc Boisvert
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445, boulevard de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 566 097 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Olivier Simard
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888
Montréal (Québec) H3C 3P8

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 17 716 375 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Alain Godmaire
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université du Québec en Outaouais
283, boulevard Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1L8

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 3 323 805 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Benoît Desbiens
Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 3 074 743 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Isabelle Boucher
Vice-rectrice à l'administration et aux finances
Institut national de la recherche scientifique
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9

Madame la Vice-Rectrice,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 3 299 537 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Nelly Savard
Vice-rectrice à l'administration et aux finances
École nationale d'administration publique
555, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 9E5

Madame la Vice-Rectrice,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 153 945 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Jean Belzile
Vice-recteur à l'administration et aux finances
École de technologie supérieure
1100, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H3C 1K3

Monsieur le Vice-Recteur,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 1 807 311 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Madame Debbie Gendron
Vice-rectrice à l'administration et aux finances
Télé-université
455, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H6

Madame la Vice-Rectrice,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, un relèvement de votre niveau d'investissement global de 385 155 \$ vous est octroyé pour 2024-2025. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement ou Financement Québec. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des

... 2

investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Pierre Leblanc
Directeur général
Cégep de Drummondville
960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) J2C 6A2

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour objectif de vous informer des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025 total pour le volet des infrastructures.

Sur la base des renseignements qui ont été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) en date du 30 septembre dernier, le niveau d'investissement qui vous a été octroyé pour 2024-2025 sera abaissé de 14 947 691 \$. Cet ajustement vous permettra notamment de poursuivre les travaux ayant fait l'objet d'obligations contractuelles prises jusqu'au 31 juillet dernier, soit au moment où votre niveau d'investissements 2024-2025 vous a été signifié, et de poursuivre les projets qui étaient déjà en réalisation selon leur rythme d'avancement. Il est à noter que les ajustements à la baisse pour la construction de votre nouveau pavillon seront replanifiés à compter de 2025-2026. Un ajustement équivalent sera apporté à votre limite d'emprunt auprès du Fonds de financement. Celui-ci sera confirmé par une communication officielle du Ministère dans les prochains jours. Le relèvement consenti en 2024-2025 sera toutefois considéré dans l'établissement des niveaux annuels des prochaines années, de manière que les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 restent les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Je vous rappelle l'importance de respecter le cadre financier qui vous est octroyé, incluant le plafond d'investissement annuel en matière d'infrastructures. À cet égard, la hausse marquée des coûts de construction et les hauts taux de réalisation des projets des dernières années commandent une gestion d'autant plus prudente et rigoureuse des sommes qui sont octroyées annuellement.

Par ailleurs, 2024-2025 constitue une année de transition quant aux processus de planification et de suivi des dépenses d'infrastructures subventionnées. Ainsi, comme mentionné précédemment par le Ministère, celui-ci s'emploie actuellement à pouvoir vous remettre, au cours des prochaines semaines, des niveaux préliminaires

... 2

d'investissements pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sur la base des investissements prévus au PQI 2024-2034 et des ajustements apportés à votre niveau d'investissement 2024-2025. Ainsi, les investissements totaux prévus d'ici 2028-2029 resteront les mêmes que ceux prévus au PQI et annoncés au budget 2024-2025.

Cette façon de faire vous assurera davantage de prévisibilité pour planifier vos travaux d'investissements sur un horizon de moyen terme et plus de souplesse dans la gestion de vos priorités annuelles. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration du Ministère à cet égard.

Pour toute précision additionnelle ou afin d'évaluer la possibilité de réaménager vos priorités pour l'année en cours, je vous invite à communiquer avec moi à l'adresse BSMA-SFBI@mes.gouv.qc.ca. Vous serez également conviés sous peu à une rencontre d'information vous présentant le détail des ajustements faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au financement, au budget
et aux infrastructures,



François Leclerc

c. c. : M^{me} Sophie Tousignant, présidente du conseil d'administration, Cégep de
Drummondville

De : [François Leclerc](#)
À : [Paule De Blois](#)
Cc : [Isabelle Taschereau](#)
Objet : État de situation Budget du programme 1 Fonctionnement et Heures rémunérées - synthèse MES
Date : 24 septembre 2024 11:57:22
Pièces jointes : [Suivi programme 1.pdf](#)



Bonjour Paule,

J'ai fait transmettre à chaque secteur un état de situation du Budget du programme 1 en fonctionnement et des heures rémunérées personnalisé. En pj, tu trouveras une synthèse pour l'ensemble du Ministère, préparée à ton attention.

Budget du programme 1 fonctionnement - en date du 31 août 2024

Les secteurs ont reçu les informations détaillées par secteur, direction générale, unité administrative et type de compte. La disponibilité inscrite est le résultat de la cible budgétaire établie pour chaque secteur, moins les dépenses réelles et les engagements pris. La synthèse des résultats est dans l'onglet Synthèse-Budget.

76% du budget total du MES est déjà engagé ou dépensé, après cinq mois (42% de l'année). Disponibilités d'environ 20 % pour le SACIR et le SAURTN. 5 % seulement pour le SAREE.

Heures rémunérées - en date du 31 juillet 2024

Les secteurs ont reçu les informations présentées par secteur, direction générale, unité administrative et par mois. Il s'agit des heures travaillées et supplémentaires qui ont été réellement payées chaque mois. La synthèse des résultats est dans l'onglet Synthèse-HRR.

La projection au 31 mars 2025 est basée sur la tendance observée depuis le début de l'année (consommation réelle des mois d'avril, mai, juin et juillet sans prendre en compte les effets escomptés des plans de résorption des secteurs (qui auront un impact dans les mois à venir).

Après 4 mois (33% de l'année), le ministère a consommé 39% de la cible d'heures rémunérées. Les données sont semblables d'un sous-ministériat à l'autre, variant de 36% pour le BSM/DGPP à 40% pour le SACIR. À noter que les données pour la ressource du CCAFE ne semblent pas valides, des vérifications sont en cours, mais son impact est minime.

Il s'agit d'une première version d'un outil de suivi, qui sera mis à jour périodiquement, qui pourra évoluer et être amélioré avec le temps. L'objectif est qu'il soit plus simple pour chaque secteur de mieux suivre son budget de fonctionnement et sa consommation d'heures rémunérées.

Je demeure disponible si tu as des questions.

François

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

ÉTAT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

EN DATE DU 31 AOÛT 2024

Secteur	Budget	Engagements (E)	Dépenses (D)	E + D	Disponibilités	% Disponibilités/ Budget
SACIR	7 152 773,00 \$	4 481 804,85 \$	1 266 477,33 \$	5 748 282,18 \$	1 404 490,82 \$	20%
SAREE	13 938 199,62 \$	6 739 097,28 \$	6 533 288,65 \$	13 272 385,93 \$	665 813,69 \$	5%
SAURTN	14 529 700,00 \$	6 279 642,85 \$	4 862 169,94 \$	11 141 812,79 \$	3 387 887,21 \$	23%
SBSM	4 405 317,64 \$	1 529 117,19 \$	1 039 912,14 \$	2 569 029,33 \$	1 836 288,31 \$	42%
CCAFE	80 800,00 \$	- \$	4 500,00 \$	4 500,00 \$	76 300,00 \$	94%
SFBI	5 636 510,83 \$	29 112,44 \$	2 136 209,82 \$	2 165 322,26 \$	3 471 188,57 \$	62%
Total général	45 743 301,09 \$	19 058 774,61 \$	15 842 557,88 \$	34 901 332,49 \$	10 841 968,60 \$	24%

ÉTAT DES HEURES RÉMUNÉRÉES

EN DATE DU 31 JUILLET 2024

Secteur	AVRIL			MAI			JUN			JUILLET			TOTAUX				Au 31 mars 2025			
	Heures trav (1)	Heures supp (2)	Heures rém (3) = (1) + (2)	Heures trav (1)	Heures supp (2)	Heures rém (3) = (1) + (2)	Heures trav (1)	Heures supp (2)	Heures rém (3) = (1) + (2)	Heures trav (1)	Heures supp (2)	Heures rém (3) = (1) + (2)	Total Heures trav (1)	Total Heures supp (2)	Total Heures rém (3) = (1) + (2)	% Total pour 4 mois / Cible 12 mois	Projection	Cible	Écart	% Écart / Cible
SACIR	13 471	146	13 616	34 987	130	35 118	28 357	155	28 512	22 493	45	22 538	99 308	476	99 784	40%	299 352	247 000	-52 352	-21%
SAREE	44 186	733	44 919	46 789	145	46 934	40 134	402	40 536	45 858	418	46 276	176 967	1 698	178 665	39%	535 995	459 189	-76 806	-17%
SAURTN	12 021	115	12 136	12 451	120	12 571	10 708	58	10 766	12 041	38	12 079	47 221	330	47 552	38%	142 656	125 996	-16 660	-13%
BSM	11 199	109	11 308	11 831	203	12 034	10 258	45	10 303	11 407	27	11 433	44 695	383	45 078	36%	135 234	124 593	-10 641	-9%
CCAFE	154	0	154	35	0	35	0	0	0	0	0	0	189	0	189	10%	567	1 826	1 259	69%
SFBI	12 230	361	12 591	13 061	205	13 266	11 229	163	11 392	12 543	94	12 637	49 063	823	49 886	38%	149 658	130 100	-19 558	-15%
Total général	93 261	1 463	94 724	119 154	803	119 957	100 685	824	101 509	104 343	622	104 964	417 443	3 711	421 154	39%	1 263 462	1 088 704	-174 758	-16%

NOTES

1) Les données proviennent du Système d’information budgétaire et d’aide à la décision (SINBAD) du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

2) La consommation des heures rémunérées exclut celle des étudiants et des stagiaires.

3) La projection est établie en se basant sur la tendance observée depuis le début de l'année (consommation réelle) et en supposant que cette tendance se maintient. Cette projection ne tient pas spécifiquement compte des effets escomptés par les plans de résorption ou de toute autre donnée liée aux ressources humaines ou aux données historiques.

De : [Paule De Blois](#)
À : [Sylvain Périgny](#); [Marc-André Thivierge](#); [Esther Blais](#); [François Leclerc](#); [Valérie Sayssset](#)
Cc : [Isabelle Taschereau](#)
Objet : Les suites pour le budget 24-25 du programme 1
Date : 19 juin 2024 15:58:51



Bonjour,

À la suite de notre rencontre d'il y a au moins un mois, nous nous sommes collectivement lancés dans un exercice de revue du budget 24-25 du programme 1. À la fois pour réduire nos heures rémunérées qui sont en large dépassement, et à la fois pour réduire nos dépenses de fonctionnement.

J'ai pris connaissance du fruit du travail des équipes incluant des propositions de réduction du budget 24-25 du programme 1.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier et à remercier vos équipes des efforts déployés dans chaque secteur pour réduire le dépassement appréhendé.

Toutefois, le contexte budgétaire actuel et les attentes qui ont été signifiées aux sous-ministres militent pour un strict respect des budgets établis.

C'est pourquoi je prends la décision de nous imposer le respect des crédits qui nous ont été octroyés pour 2024-2025, soit 112,3 M\$.

Réduction des heures rémunérées

Concernant les dépenses de rémunération, je propose que nous limitions de 50 % le dépassement en heures rémunérées (Hrr) constaté en 2023-2024. Cela représente une réduction de 100 000 Hrr pour 2024-2025 (environ 54 ETC).

Pour chacun des secteurs, il s'agit d'une réduction de 8 % des Hrr par rapport à la consommation réelle de 2023-2024.

Cette réduction pourra notamment être obtenue par :

- une gestion du taux de roulement et des délais de remplacement des postes (taux de roulement de 17,6 % en 2023-2024);
- une gestion serrée des heures supplémentaires;
- la suppression permanente de postes réguliers et le non-renouvellement de postes occasionnels;
- l'embauche d'étudiants lorsque possible.

Comme mentionné au début de cet exercice il y a quelques semaines, je conçois que chaque secteur a ses réalités propres et que les stratégies de réduction peuvent différer d'un secteur à l'autre. C'est pourquoi j'aimerais recevoir de votre part votre stratégie spécifique de réduction des Hrr.

Pour ce faire, vous recevrez une cible d'Hrr et de réduction des Hrr, qui tient compte de la réalité de

votre secteur.

D'une part, j'approuverai vos stratégies, et d'autre part, j'approuverai vos demandes de dérogations d'embauche sous réserve que vous me confirmiez que ces demandes cadrent dans votre stratégie et que le suivi de votre stratégie nous permet d'apprécier que vous êtes en bonne voie d'atteindre votre cible.

Budget de fonctionnement

En sus des travaux que vous avez réalisés dans les dernières semaines avec l'appui de vos DG, un effort additionnel est requis pour équilibrer notre budget.

Cet effort additionnel a été établi au prorata des dépenses réelles 2023-2024 et en considérant vos propositions pour 2024-2025.

La réduction pourra notamment être obtenue par :

- L'évaluation systématique de la situation financière des bénéficiaires de contrats/ententes de services (utilisation des surplus ou solde résiduels non dépensé lors du renouvellement d'une entente);
- le report et/ou la réévaluation de la portée d'engagements jugés moins prioritaires;
- la limitation des frais de déplacement.

Je vous invite à me présenter vos plans d'action pour respecter vos dépenses de fonctionnement et votre cible d'heures rémunérées dès qu'ils seront prêts.

[@François](#), svp remettre aux SMA leurs cibles respectives d'Hrr et de dépenses de fonctionnement.

Je suis consciente de l'effort que je vous demande. Mais cela est nécessaire. Si vous souhaitez discuter de certaines priorités de programmes ou d'activités, n'hésitez pas à m'en parler.

Merci à l'avance dans cet exercice,

Paule

Paule De Blois, ASC
Sous-ministre

Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boul. René-Lévesque, bloc 4 | 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
Bureau de Québec : 418 781-2300
paule.deblois@mes.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.



22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.



34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).